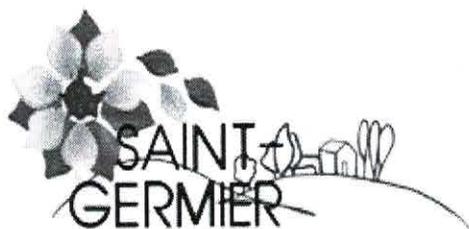


Mairie de Saint-Germier



République Française  
Département  
Haute - Garonne

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-GERMIER**

**SEANCE DU LUNDI 16 septembre 2024**

*Convocation du 3 septembre 2024*

*Affichage du 3 septembre 2024*

**OBJET : Délibération 2024-20**

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi seize septembre à 19 heures, le conseil Municipal de la commune de Saint-Germier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame ESCRICH FONS Esther, Maire.

**Présents :** BARBE Cécile - CREMEY Sylvie - DAVANT Dominique - ESCRICH-FONS Esther - HEDIN Philippe – ROUQUET Gérard

**Absentes excusées :** AMILHAT GROLLIER Isabelle - FONS Alizée - GAYON Céline

**Secrétaire de séance :** CREMEY Sylvie

***RENOVATION DU TERRAIN DE TENNIS COMMUNAL et  
DEMANDE DE SUBVENTION A LA DETR***

Madame le Maire a été sollicitée par les représentants de l'association du tennis club de St Germier soit Sylvie CREMEY et Francis HOFF sur l'état du terrain de tennis.

Pour mémoire, ce terrain depuis sa conception en 1988 a été régulièrement entretenu mais nécessite maintenant une rénovation afin d'éviter une dégradation qui engendrerait des coûts très élevés que le budget de la commune ne pourrait pas supporter.

Il convient donc de prévoir une rénovation et pour cela les représentants de l'association du tennis club ont sollicités des entreprises pour établir des devis.

Madame le Maire présente les trois devis qui ont été obtenus :

**RENOVATION TERRAIN TENNIS**

ENTREPRISE	HT	TVA	TTC
SARL Jean-Paul MARTY TENNIS EUROQUICK (12510 OLEMPES)	5 035,00 €	1 007,00 €	6 042,00 €
SPTM (82710 BRESSOLS)	7 522,00 €	1 504,40 €	9 026,40 €
ADN-SOL (devis fait sans déplacement) 41000 BLOIS	4 061,77 €	812,35 €	4 874,13 €

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que ce projet est éligible également à une subvention auprès de la DETR.

Après avoir étudié les trois devis, Madame le maire propose au conseil municipal de procéder au vote, Le conseil municipal décide à l'unanimité, avec 6 voix Pour, 0 voix Contre, 0 abstention, de choisir le devis suivant :

- SARL Jean-Paul MARTY « TENNIS EUROQUICK » pour un montant de **5035.00 euros HT**, soit **6042.00TTC**,
- De solliciter une demande de subvention auprès de la :
  - o DETR (au taux maximum de 40 %) soit 2014 euros HT.
- D'autoriser Madame le MAIRE à signer tous les documents relatifs à ces travaux et à la demande d'aide financière auprès de la DETR

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de la Haute Garonne

La présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant deux mois sur le site internet de la commune.

Fait et délibéré à Saint-Germier,  
le 16/09/2024



Madame **ESCRICH FONS** Esther  
Maire

Madame **CREMEY** Sylvie  
Secrétaire de séance



Délibération N°2024-11  
Nombre de conseillers : 11  
En exercice : 09  
Présents : 06  
Absents excusés : 03  
Procuration : 00  
Votants : 06